

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, MARDI, 24 SEPTEMBRE 1846.

No. 66

LETTRE PASTORALE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL,
POUR ENCOURAGER LES FIDÈLES DE CETTE VILLE A LA FONDATION
D'UN NOUVEAU COLLÈGE.

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint
Siège Apostolique, Evêque de Montréal, Aux fidèles de notre bien
aimée ville épiscopale, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

Un des motifs qui Nous engagea, N. T. C. F., à faire en mil-huit-cent
quarante-un le voyage d'Europe, fut de préparer les voies à l'établissement
d'un nouveau Collège dont l'objet principal serait de donner, dans cette ville,
aux personnes appelées par la Divine Providence à vivre dans le monde,
une éducation qui serait adaptée aux besoins des diverses classes de la so-
ciété; et qui serait en même tems religieuse. Nous disons une éducation
pour les personnes du monde, car nous n'avions pas à pourvoir à l'éduca-
tion ecclésiastique, puisque, grâces aux immenses sacrifices qu'ont faits de
tous tems, et que font encore tous les jours les Pasteurs de cette Paroisse, il
ne restait rien à désirer sous ce rapport.

Ce projet nous a constamment suivi pendant et depuis notre voyage.
Car, n'en doutez pas, N. T. C. F., vos intérêts spirituels et temporels sont
toujours présens à notre cœur. Oh! comment pourrions-nous vous oublier,
vous qui, en toute occasion, nous avez prodigué tant de témoignages du plus
affectueux dévouement? Votre bonheur dans le tems et dans l'éternité fait
donc l'objet de nos vœux les plus ardens.

Or, plus nous y réfléchissons devant Dieu et devant son Auguste Père;
Patronne de ce Diocèse, plus nous croyons que Montréal a besoin de ce
nouvel établissement. Car cette ville, par des circonstances toutes providen-
tielles semble devoir être bientôt une des plus florissantes cités de l'Amé-
rique du Nord. Mais nous vous l'avouons, N. T. C. F.; dans la sincérité
de notre âme, nous n'envisageons l'avenir qu'avec frayeur; car nous voy-
ons arriver de grands maux et de grands besoins, auxquels il faut nécessaire-
ment préparer de loin de grands secours. Or, nous pensons, N. T. C. F.,
que ce sera par ses charitables Institutions plutôt que par ses somptueux édi-
fices que notre ville parviendra à la prospérité qui semble lui être assurée; que
c'est dans son sein qu'elle doit trouver tous les élémens de vie et de régé-
nération qui lui sont absolument nécessaires; qu'il manquerait, sans doute,
quelque chose à son existence morale, s'il lui fallait aller chercher à l'étran-
ger les moyens de se maintenir dans sa haute position; que son opulence la
met en état d'ouvrir à toutes les misères humaines des asiles assurés, afin
que les cris du malheureux ne réclament point contre l'abus de ses riches-
ses, mais plutôt montent tous les jours au ciel, pour offrir au Père des Misé-
ricordes des Œuvres Saintes qui, se succédant sans interruption, puissent en
faire descendre des bénédictions toujours nouvelles et plus abondantes.
Mais ce qui fera surtout la force morale de cette importante cité, ce sera
une éducation religieuse et développée sous tous ces rapports, selon les be-
soins de l'époque. En effet, ce sera l'éducation dirigée par la religion, qui
fera de ses citoyens des architectes intelligens, des négocians habiles, de sa-
vans légistes, des orateurs distingués, des publicistes sages et expérimentés,
en un mot, des hommes qui soient l'honneur de la patrie, en même tems que
la gloire de la religion.

Il ya, Nous le croyons, N. T. C. F., une riche mine à exploiter dans
les enfans du sol, et leurs talens naturels doivent être pour nous tous l'objet
d'une noble et belle spéculation. Mais ce brillant avenir disparaîtra comme
un songe, si nous ne nous empressons pas de nous emparer de nos jeunes
concitoyens, pour leur donner des habitudes d'ordre, et leur inspirer une
noble ardeur dans la carrière des sciences, si utiles à la société.

Or, ça été pour arriver à cette fin si désirable que Nous avons cru, N.
T. C. F., devoir appeler à notre secours des hommes éminemment pourvus
du talent de former la jeunesse à la piété et aux sciences qui conviennent
aux gens du monde.

Vous les recommander sous ce rapport, ce serait chose inutile puisque
tous les savans n'ont qu'une voix pour proclamer les dons excellens du ciel
pour répandre dans le monde les bienfaits de l'éducation. En obtenant,
pour l'objet que Nous avons en vue, ces hommes dont la capacité est si gé-
néralement appréciée, Nous croyons avoir fait ce qu'il y a là de plus im-
portant et de plus nécessaire pour le succès de cette entreprise. Fort de ce
secours vraiment providentiel, nous faisons aujourd'hui appel à vos cœurs

dont Nous connaissons déjà, par l'expérience de tous les jour les généreux
sentimens, afin de compléter l'œuvre, en procurant à ces habiles institu-
teurs les moyens d'être utiles à vos familles et à notre patrie.

Avant de partir pour la ville sainte, Nous sommes heureux, N. T. C. F.
de pouvoir vous annoncer que tout est prêt pour commencer ce grand ouvrage
et mettre la main à cette noble entreprise, qui ne s'est fait attendre, ce sem-
ble, si longtems, que pour être couronnée d'un succès plus éclatant. Déjà
un magnifique terrain est acquis pour y asseoir un édifice qui, nous n'en
doutons point, répondra à la splendeur de notre ville; c'est l'œuvre d'un cœur
noble et généreux. Que Dieu le lui rende au centuple!

Déjà plusieurs riches citoyens sont venus de l'avant par de généreuses
souscriptions. Que la divine providence les récompense de leur zèle pour
une œuvre si importante. Déjà il y a pour cet établissement une sympathie
générale et vivement sentie. Que Dieu, l'auteur de cet heureux élan en
soit glorifié, et qu'il daigne achever son ouvrage! Vous allez, N. T. C.
F., le couronner cet ouvrage, commencé sous des auspices si favorables, en
encourageant la souscription qui est ouverte à cette fin et que l'on vous pré-
sentera. Pour vous y engager, nous aimerions à vous aller visiter person-
nellement comme nous le fimes en mil huit cent quarante-un et quarante-deux
pour une autre œuvre que vous accueillites alors avec tant de bienveillance,
mais notre prochain départ ne Nous permet pas de suivre en cela l'inclina-
tion de notre cœur; Nous en faisons donc le sacrifice; car c'en est un, n'en
doutez point; N. T. C. F., Mais vous voudrez bien recevoir cette lettre,
comme vous Nous recevriez nous même.

Elle vous dira qu'en participant généreusement à cette bonne œuvre, vous
aurez part à tout le bien qui se fera dans ce nouveau Collège. Elle vous
dira que vous procurerez à votre ville un établissement précieux dont toutes
les grandes villes sont jalouses, témoins New-York, Boston etc. etc. qui vous
avoisinent. Elle vous dira que vous fixerez dans votre ville des hommes
appartenant à une compagnie, dont plusieurs membres arrosèrent autrefois
cette terre de leurs sueurs et de leur sang, lorsqu'ils y vinrent planter la foi.
Elle vous dira que vous seconderez vos vertueux Pasteurs, qui cherchent
dans ces hommes de Dieu des collaborateurs zélés pour leur aider à porter
le poids du terrible ministère qu'ils ont à exercer pour le salut de vos âmes;
elle vous dira que vous comblerez notre cœur de joie, parceque Nous n'a-
vons pas de plus grand bonheur ici bas que de multiplier au milieu de vous
les ouvriers évangéliques, afin de pouvoir mieux assurer votre bonheur éter-
nel, tout en pensant à vos intérêts temporels. Elle vous dira enfin que vous
aurez dans l'enceinte de ce nouvel établissement des hommes de prière à qui
la reconnaissance imposera le devoir sacré de prier tous les jours pour leurs
bienfaiteurs; des directeurs prudents de vos consciences, des prédicateurs
pleins de l'esprit de Dieu, des précepteurs habiles et savans pour vos enfans;
et pour tout, vous dire d'un seul mot: des enfans de St. Ignace et des frères
de St. François-Xavier.

Voilà, N. T. C. F., ce que Nous avons à vous dire, avant de Nous sépa-
rer de vous, pour vous recommander avec instance, une œuvre qui est d'ail-
leurs toute entière à votre plus grand avantage. Nous profitons de cette nou-
velle occasion pour remercier avec toute l'affection de notre cœur, tous et
chaacun de vous, des sacrifices que vous vous êtes si souvent imposés, pour
répondre à tant d'appels que Nous avons faits à vos cœurs sensibles et géné-
reux. Nous savons bien que dans plusieurs circonstances Nous étions im-
portun; Mais Nous savions aussi que Nous nous adressions à des enfans
prêts à faire l'impossible pour seconder les vœux de leur père. C'est encore
avec la même confiance, qu'avant de partir Nous confions à vos soins cha-
ritables toutes les œuvres de piété et de charité qui ont besoin de votre pro-
tection; et Nous sommes, sous ce rapport, sans aucune inquiétude. *Gau-
deo quod in omnibus confido in vobis.* II. Cor. VII. 16.

Bientôt, Nous serons aux pieds de notre nouveau Pontife pour réjouir
son cœur paternel, en lui apprenant ce que vous faites ici pour la gloire
de la religion, et pour implorer ses lumières et ses bénédictions; elles
seront pour vous comme pour Nous; car tout notre désir c'est votre
perfection. *Hoc et oramus vestram consummationem.* II. Cor. XIII. 9.
Mais Nous croyons pouvoir vous dire, avant de vous quitter, dans toute
la sincérité de notre âme: notre bouche s'ouvre, notre cœur se dilate
par l'affection que Nous vous portons. *Os nostrum patet ad vos.... cor
nostrum dilatatum est.* II. Cor. VI. 11.

Que le dernier de nos vœux soit de vous souhaiter, N. T. C. F.,

qu'il y a de plus désirable, de plus excellent, de plus avantageux pour vous, c'est-à-dire, la grâce de Dieu. *Gratu vobiscum. Amen.*

SERA la présente Lettre Pastorale lue au prône de la messe de notre cathédrale et à celui de l'église paroissiale de cette ville, ainsi que dans les autres églises où se célèbre l'office paroissial le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, en notre palais épiscopal, le jour de la fête du très saint et glorieux Nom de Marie, le troisième jour de septembre de l'année mil-huit-cent-quarante-six, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire.

† IG. EVEQUE DE MONTREAL,

L. S.

Par Monseigneur,
J. O. PARÉ, Chan. Secrétaire.

DALLAS.

Lettre troisième de Cléus à Laïcus.

Suite.

À la fin de votre première lettre, vous promettiez de produire dans la suivante les preuves des faits que vous aviez avancés; j'étais curieux de voir sur quelle vérité historique un amas de parcelles impostures pouvait être appuyé. En lisant avec attention votre seconde lettre, il me paraît être plus que prouvé que vous vous perfectionnez dans l'art d'avancer hardiment et au hasard les choses les plus absurdes; mais j'y vois au-si que vous êtes le seul qui puissiez y ajouter foi. La seule autorité que vous y citez est un certain Callado, qui avait affirmé que la conduite des Jésuites a été la cause de l'abolition du christianisme dans le Japon. Mais quiconque a lu l'histoire de la Chrétienté dans ces îles niera le fait, d'après des titres plus certains que ceux sur lesquels il est avancé. Toute votre seconde lettre n'est qu'un tissu de fabrications mensongères. J'en ai déjà rapporté quelques-unes; je vais en indiquer quelques autres, et je laisserai mes lecteurs décider si vous avez donné du corps à vos premières calomnies, en ne faisant que le grossir par de nouvelles.

J'ai étudié votre troisième Lettre pour y trouver des autorités, des preuves ou quelque appui historique; mais je trouve seulement que les deux noms les plus imposants dont vous vous appuyez, sont ceux de Pryane et du président de Thou; j'observe qu'il n'y a ni justice, ni loyauté de ne faire intervenir comme témoins, même vis-à-vis des plus grands criminels, que leurs ennemis déclarés; et si ces ennemis sont convaincus d'être de malicieux calomniateurs, cette circonstance seule doit beaucoup contribuer à la décharge des accusés. Or, à présent il est bien connu que Pryane et de Thou écrivirent dans les temps les plus agités, parmi les désordres et les fureurs des guerres civiles, occasionnées en France et en Angleterre par des sectaires turbulents; qu'ils étaient animés par un esprit de parti, et qu'ils s'épargnaient point leurs adversaires. Si, donc, leur témoignage doit être reçu aujourd'hui comme irréfutable dans un point, pourquoi ne le serait-il pas dans un autre? Si, sans la moindre preuve, nous devons croire avec Pryane et vous, que le massacre des Irlandais et la rage des guerres civiles doivent être imputés aux Jésuites, et spécialement à Cuneus, au Nonce du Pape, et au Cardinal Barberin, qui, soit dit en passant, n'ont jamais été Jésuites, nous devons croire aussi tout ce que ce méchant avocat, dans ses plaidoyers mal sonnans, a pu dire et écrire contre Charles Ier., contre l'Épiscopat et contre le fameux Archevêque Laud. Mais nous savons qu'il a eu deux fois les oreilles percées et écourées au pilori, pour ses libelles diffamatoires, et que ses joues ont été marquées des lettres S. L. (séditieux libelliste.) Je crois que mes lecteurs conviendront que les mêmes stigmates devraient être, avec justice, transférés sur le front de l'homme impudent qui ose répéter ces faussetés.

Avant que de parler du Président de Thou, je m'arrêterai seulement à quelques-unes de vos insupportables fabrications, que Pryane lui-même aurait désavouées.

Premièrement. " Dans les matières de foi et de discipline, les membres de la Société sont obligés d'obéir à leurs Supérieurs et non à l'Église." Dans quel chapitre de leur Institut ce canon se trouve-t-il? Il était inconnu au Concile de Trente et aux dix-neuf Papes qui ont confirmé et préconisé cet Institut.

Secondement. " Ils ont été invariablement opposés à l'Épiscopat, et ils ont, à différentes reprises, attaqué les décrets des Conciles généraux, spécialement ceux du Concile de Trente." Il semblerait que, dans un pays protestant, des attaques contre des Conciles catholiques ne devraient pas être regardées comme des péchés énormes; mais puisqu'ils ont été, à différentes reprises, commis par les Jésuites, il aurait dû être facile à Laïcus de les en convaincre, du moins dans une occasion. Pourquoi ne le fait-il pas?

Troisièmement. " La Société a des prisons indépendantes de l'autorité séculière, dans lesquelles les membres réfractaires sont mis à mort, privilège que Laynès leur avait obtenu." Cherchez de qui il l'a obtenu? Du Pape? Dans quel bullaire cet acte de concession se trouve-t-il? Les Jésuites ont-ils jamais fait usage de ce privilège? Les Souverains séculiers ont-ils paisiblement consenti à cette usurpation criante de leur droit le plus indubitable? De quelle utilité aurait été aux Jésuites un tel privilège, puisqu'ils ont toujours eu le pouvoir de renvoyer de leur Société les sujets dont ils étaient incommodes, comme ils ont renvoyé Jérôme Zarowicz, Antonio de Dominis, l'abbé Raynal et plusieurs autres? Le pauvre Laïcus ne peut répondre à une seule de ces questions; il a déclaré qu'il ne donnait rien de nouveau; il est

satisfait de copier les vieilles méchancetés; et, à la honte de l'Encyclopédie Britannique, il a transcrit cet impudent mensonge du neuvième volume de cet ouvrage, où, sans preuve et sans probabilité, il est affirmativement annoncé que " Laynès, Général des Jésuites, avait obtenu du Pape Paul IV, le privilège d'avoir des prisons indépendantes de l'autorité séculière, dans lesquelles ils mettaient à mort les frères réfractaires."

Quatrièmement. " Un des soins particuliers de la Société est de diriger et de secourir les opérations de l'Inquisition." Il n'est pas facile de déterminer la source précise de cette fausseté; probablement elle n'est point empruntée des libelles étrangers, parce que, dans tous les pays catholiques, il était universellement reconnu que les Jésuites ne se mêlaient jamais de l'administration ni des procédures de l'Inquisition.

Cinquièmement. " Les Jésuites ont usurpé la souveraineté du Paraguay, et ont tenu les Indiens dans l'esclavage." Ceci a été mille fois répété, et il a été aussi souvent démontré, à la satisfaction des gens impartiaux, que les Jésuites ont été les amis sincères et les défenseurs zélés de la liberté des Indiens, et que le succès de leurs missions dans l'Amérique Méridionale a été un glorieux triomphe pour l'humanité et la religion, tel qu'on en voit peu d'exemples dans les annales de l'Église Chrétienne.

Sixièmement. " Ils ont formé deux conspirations contre Joseph, Roi de Portugal, et toute sa famille." En dépit de la toute-puissance du cruel ministre Pombal, la vérité a prévalu, et l'univers reste convaincu que même il n'y a ja-rais eu de conspiration formée contre le Roi Joseph, ni par les Jésuites, ni par d'autres personnes.

Septièmement. " Les Jésuites ont fait trancher la tête à quatre-vingt Français, et on fait pendre cinq cents moines comme partisans d'Antoine, Roi de Portugal, dans l'île de Terceira, où il avait été obligé de se réfugier, après qu'on eut disposé de sa couronne." Tout ceci est un mélange confus des aventures du bâtard portugais, le Prince Antoine, Prieur de Crète, et de l'histoire du Roi Alphonse, qui, cent ans plus tard, fut déposé et confiné dans l'île de Terceira. Quiconque a lu l'histoire de Portugal peut se ressouvenir que les prétentions d'Antoine à la couronne ne furent point appuyées par les Jésuites, mais par le Duc d'Alva, à la tête d'une armée espagnole de vingt mille hommes; il aura lu que plusieurs personnes furent exécutées dans l'île de Terceira, comme attachées à la cause d'Antoine, par ordre des commandans de l'armement espagnol; mais personne n'a lu que cinq cents moines aient été mis à mort, ou même qu'ils aient jamais existé à-la-fois dans l'île de Terceira. Quoi qu'il en soit, les Jésuites n'ont pris aucune part à tout ce qui est arrivé au prétendant Antoine, au Roi Alphonse, ou aux pauvres moines de Terceira.

Huitièmement. " Les Jésuites déposèrent le Grand-Duc de Moscovie, après avoir fait répandre beaucoup de sang, et le remplacèrent par une de leurs créatures." Quand cela est-il arrivé, et qui était ce Grand-Duc? Laïcus ne répondra pas facilement à ces questions.

Neuvièmement. " Un mémoire du Cardinal de Noailles ne laisse point douter que Louis XIV n'eût fait les quatre vœux des Jésuites." Sur ce point, la politique des Jésuites paraît avoir été mauvaise. S'ils avaient envoyé le bon Père Louis XIV dans une mission lointaine, par exemple, au Canada ou au Bré-sil, en vertu de son quatrième vœu, et s'il avait conféré sa couronne à quelqu'une de leurs créatures, comme ils avaient disposé de celle du pauvre Roi Antoine, il est vraisemblable qu'ils en eussent gouverné l'Europe avec moins de peine. Le Père Louis XIV n'était pas toujours disposé à être un sujet soumis.

Dixièmement. " Le Pape Urbain VIII a accordé au vice-provincial des Jésuites, Stillington, une bulle par laquelle il ordonnait à tous les Catholiques de prendre part à la guerre civile, leur accordant pour cela des indulgences, telles que le pouvoir de faire sortir les âmes du purgatoire, de manger du poisson dans les temps détrendus, et la promesse d'être placés dans le martyrologe s'ils venaient à être tués." La grossière absurdité de ce récit est évidente, et ne demande pas de commentaire. *A continuer.*

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Observations du correspondant des Mélanges sur les articles insérés dans les numéros 51 et 52 de l'Aurore

Les plus graves peines que je trouve décernées contre les hérétiques par les lois de Théodose, et de quelques autres empereurs du 4^e. et du 5^e. siècles, consistent dans la défense de tenir des assemblées, et, pour certains cas particuliers plus graves, dans des amendes, dans la privation de tester, dans le bannissement. Les monuments de l'histoire font foi que quelques-unes des lois qui les décernent avaient été sollicitées par les Papes, ou par des Evêques particuliers. Il n'est pas à ma connaissance que l'Église ait jamais sollicité des peines corporelles, je veux dire, la mort ou des tortures. Le correspondant n'a pas vu, dit l'Aurore, numéro 51, que de ces demandes que fait l'Église à l'état, il en résultait pour la législature le droit d'examiner la justice de la demande; que c'est bien là soumettre sur ces points là même l'Église à la puissance civile!

Effectivement je ne l'ai pas vu, parce que je crois que cela n'y est pas. Les tribunaux sont obligés de recourir à leurs officiers subalternes pour faire exécuter leurs sentences; les législateurs, aux magistrats pour faire observer leurs lois. Ni les archers de la haute justice, ni les magistrats ne doivent mettre à Exécution des lois, ou des sentences, sans être moralement sûrs de

ERREUR

leur équité. Cependant ils ne sont pas établis juges de cette équité, par ce qu'une autorité supérieure de la quelle émanent ces lois et ces sentences, les rend suffisamment certains de leur équité. Or l'Église qui a pour le moins autant de lumière et de sagesse que l'État, a constaté l'appropriation de la loi qu'elle demande, et le délit au quel la peine est applicable. Donc il ne reste à l'État qu'à faire droit à la demande de l'Église.

« Les passions humaines se mêlent aux choses les plus sacrées. Le clergé peut se corrompre comme toute autre institution; l'histoire en fournit des preuves... La législation doit le protéger contre ce qu'il tient de l'humanité. Cette obligation est absolue dans l'intérêt bien compris du clergé, de tous; spécialement dans celui de l'État. (*Aurore* numéro 51.) Tournons la phrase: les souverains et les hommes d'état peuvent se corrompre; même à un degré de perversité révoltante; l'histoire en fournit dix preuves sur une contre le clergé. La législation ecclésiastique doit les protéger contre ce qu'ils tiennent de l'humanité en faisant dépendre leur autorité de la sienne de peur qu'ils en abusent. Cette obligation est absolue dans l'intérêt bien compris de l'État à qui elle épargnera tant de crimes qu'il commet et l'odieuse qu'il s'attire en les commettant; dans l'intérêt des particuliers qui sont les victimes de la tyrannie; et surtout dans l'intérêt de l'Église qui souffre de la part du pouvoir civil des usurpations et des persécutions presque continuelles.

L'écrivain de *l'Aurore* dit au même numéro 51, « nous reconnaissons la vérité de cette doctrine (que tout ce qui dirige immédiatement vers la vie éternelle ne peut être que du ressort de la puissance de l'Église,) s'il n'est « question que des moyens spirituels. » Ceci suppose qu'il y a des moyens immédiatement coordonnés à l'acquisition de la vie éternelle qui ne sont pas spirituels. La supposition est fautive. Car les moyens, en bonne métaphysique, n'ont d'autre bonté ou qualité que celle qu'ils tirent de la fin vers la quelle ils sont immédiatement coordonnés. Or la vie éternelle est essentiellement spirituelle, ou surnaturelle. Donc les moyens le sont aussi nécessairement. Il paraît que bien des écrivains peu versés dans les sciences sacrées, ont confondu ici le spirituel avec l'immatériel ou l'imperceptible aux sens. La méprise est grossière. Spirituel se prend ici par opposition à temporel ou profane. Le désir d'une place lucrative, la crainte d'une maladie, le dépit d'un affront, sont des choses qui ne tombent pas sous les sens, puisque ce sont des affections de l'âme. Cependant ce ne sont pas des choses spirituelles, ou moyens directs de salut. Au contraire les sacrements, la doctrine sacrée, la discipline religieuse avec tous leurs accessoires (*accessorium sequitur principale*) comme les bénéfices annexés aux offices sacrés, sont des choses spirituelles, quoique sensibles; par la raison qu'elles sont immédiatement coordonnées au bonheur éternel. C'est pour cette raison que je me suis joint à ceux qui soutiennent que les fabricques sont exclusivement du ressort de l'Église. La pratique qu'on allégué contre, consistait l'usurpation, l'oppression, mais n'établissait aucun droit. L'Église subit le joug que lui impose la force sur ce point, comme sur bien d'autres. Dans ses nécessités elle est forcée d'aller vers ceux qui abusent de leur pouvoir, réclamer une parcelle de ce qu'on lui enlève; de prier qu'on la laisse exercer quelques-uns de ses droits les plus légitimes. Ainsi le spolé s'humilie-t-il devant le ravisseur pour obtenir comme une largesse, la restitution de quelque chose qui lui est indispensable. Mais l'Église, pour être contrainte de subir ces servitudes que lui imposent ses ennemis et ses enfans dénaturés, n'a ni perdu ni désavoué ses droits. Elle les réclamera, ou les ressaisira, dès que le moment propice sera venu. Quand on ne laissait à l'Irlande que la faculté de remercier l'oppressur de ce qu'on n'aggravait pas sur elle le poids de la tyrannie, son silence fut il une confession de l'équité de ce qu'on lui faisait souffrir? Si malgré le droit naturel que l'on a de se former en congrégation religieuse, de bâtir des Églises, d'acquiescer et de posséder, on a recours au gouvernement, c'est que l'Église est vis à vis de lui, comme a été l'Irlande envers ses oppresseurs: nécessairement on pourra qualifier ce que je viens de dire, de doctrine abominable, mais on ne le démontrera pas si facilement.

L'Aurore avait affirmé au numéro 45, et affirme de nouveau au numéro 52 que les biens des Jésuites étaient des biens vacants qui de droit positif étaient dévolus à l'État. Or si pour l'avoir affirmé deux fois il a gain de cause, combien plus doit l'avoir affirmé celui qui a affirmé autant de fois le contraire, et qui, en confirmation de son assertion, a ajouté quelque petite chose que l'on n'aborde jamais. Je dirai la même chose de ce qui suit: « l'Église ne peut exercer des droits civils, qu'en vertu du pouvoir civil, comme on l'a vu dans les numéros précédents. » Si en affirmant trois fois cette proposition, on n'a pu la rendre vraie, il me semble que j'ai pu aussi rendre la contradictoire vraie en l'affirmant avec des raisons à l'appui, qui sont demeurées intactes jusqu'à cette heure.

En bonne justice la déposition d'un ennemi acharné n'est pas admise à la charge d'un accusé. Or qui ne sait que les Jésuites et le pouvoir ecclésiastique n'ont pas eu de plus grands ennemis que les Jurisconsultes des derniers siècles. Pourquoi donc ne refuserais-je pas leur autorité, en disant quelle ne vaut pas plus que le protestantisme et le voltairianisme réunis?

« Contentons-nous d'ajouter, dit l'écrivain de *l'Aurore* numéro 52, que l'auteur (le correspondant) n'a pas prouvé, ne peut prouver le droit de l'Église de posséder et d'acquiescer sans l'intervention du pouvoir civil. » Si ces assertions pures et simples n'ont rien de la proposition qui en fait l'objet, en voilà une qui en vaut la peine. Cependant il me semble que l'assertion seroit reçue avec encore plus de confiance, si elle étoit accompagnée d'une dis-

ussion logique des raisons et des faits que le correspondant croit être des démonstrations de sa thèse.

« L'éditeur de *l'Aurore* doit faire observer qu'il signale l'erreur du correspondant comme prenant sa source dans les principes de lois... qui forment « la jurisprudence des nations » (au moyen âge, comme il a dit ailleurs.) Toute loi positive, si elle est juste, doit dériver de la loi naturelle dans laquelle elle doit être renfermée comme le déterminé dans l'indéterminé (St. Thom. 1. 2. 95. 2 et 4.) Si l'éditeur de *l'Aurore* veut dire que mon erreur a son principe dans la loi naturelle aussi bien que les lois du moyen âge, il signale ce que sait quiconque a des yeux pour me lire et des oreilles pour m'entendre. J'établis mon erreur d'abord par la nature des choses, et ensuite par des faits appoyant le consentement de nations à reconnaître dans la corporation le droit de posséder indépendamment de l'habilitation civile. Or le droit qui résulte de la nature des choses, qui est reconnu de tout le monde et partout, est un droit naturel. De là il résulte que mon erreur est une vérité de tous les tems et de tous les lieux. Si l'éditeur veut dire que mon erreur est fondée sur quelque disposition, ou maxime purement positive des lois du moyen âge, alors il a raison de parler, il signale vraiment ou publie ce qu'il ne pourroit savoir, comme n'étant que dans son imagination, car il est bien clair par mes paroles que je ne fonde mon erreur que sur la nature de la corporation et sur des faits antérieurs au moyen âge, et plusieurs même, à l'ère chrétienne, par conséquent s'il ne signalait pas qu'il la croit prendre sa source dans les lois du moyen âge, personne ne s'en serait douté.

Trompez le médecin par votre frugalité, l'avocat par votre honnêteté, et la misère par votre travail.

ANTIQUES.

BULLETIN.

Evénemens du 20 septembre. Pose et bénédiction de la première pierre de l'Asile du Bon Pasteur. — Lettre Pastorale pour l'érection du collège des R.R.P.P. Jésuites. — Lettres de Mgr. Blanchet. — Des Jésuites en 1584. — L'abbé Bonnechose. — Mgr. Thibaud, nommé archevêque d'Alix. — Télégraphe électriques. — Motion de lord Beaumont en faveur de Cracovie. — Politique de la Suisse. — Réception de Méhémet-Ali à Constantinople. — Ch. ouique.

Dimanche dernier a été pour Montréal un jour rempli d'événemens religieux. Premièrement, ainsi qu'on l'avait annoncé, eut lieu la bénédiction solennelle de la première pierre de l'Église qui doit être attachée au nouveau couvent du Bon Pasteur. Les voyageurs passant par notre ville, comme nos concitoyens, tous ont remarqué sans doute ce vaste édifice qui s'élève si rapidement sur le Côteau Baron, au centre et sur la partie prééminente de ce local magnifique: c'est là le splendide sanctuaire que l'on prépare au repentir et qui doit être sous la garde des vierges: voilà pourquoi on le bénissait. Dès le matin, tout avait été préparé pour la circonstance; les murs déjà très élevés de cette grande construction, étaient tout pavoisés de drapeaux, de pavillons et d'emblèmes entremêlés de verdure: une oriflamme surmontait le tout et laissait lire au loin cette inscription consolante: Bon Pasteur. Le soir, sur les quatre heures et à la suite des vêpres solennelles, on vit sortir processionnellement de la cathédrale Mgr. l'évêque de Montréal, le promoteur de l'œuvre, accompagné de Mgr. le Coadjuteur, de M. Supérieur de Saint-Sulpice, de M. Lavoie Chanoine honoraire et confesseur, des Chanoines du Bon Pasteur, des membres du chapitre et d'un nombreux clergé. Les habiles musiciens de la société de tempérance réjouirent la multitude par leurs airs triomphants et une foule compacte se pressa sur les pas du pontife.

Arrivés sur la plate-forme disposée pour le clergé, les évêques et les dignitaires prirent leurs sièges, et M. le comte de Charbonnel s'adressa à cet immense auditoire échelonné selon les différens étages, dans les galeries préparées pour le recevoir, sur les échafauds des maçons, dans les croisées et sur tous les points du vaste terrain qui environne la bâtisse. L'orateur sacré expliqua à cette foule attentive le but, le sens des prières de la bénédiction que l'Église emploie lorsqu'elle pose la première pierre d'un édifice religieux. Il fit ressentir tout ce que ce nouvel établissement promettrait d'améliorations morales pour la splendide cité de Marie, et dans ses chaletrenses improvisations il excita vivement toutes les sympathies de la reconnaissance envers le donateur et la donatrice de ce magnifique terrain, et à l'égard des bienfaiteurs signalés de l'œuvre; il trouva aussi le moyen d'attirer de nouvelles et abondantes offrandes (1) qui doivent hâter encore davantage les rapides progrès des travaux.

Montréal s'étoit attendue à cette pompe, mais elle ne savait

(1) La collecte à la cérémonie fut de £66.

IMAGINATION

pas la double joie que lui préparait son premier pasteur, lorsqu'il lui adressa une nouvelle lettre pastorale. Cette satisfaction fut pour les habitans de cette ville comme celle que fait éprouver à des fils généreux la confiance illimitée d'un tendre père. Ville dont les destinées semblent vraiment prodigieuses, votre premier pasteur annonçait à la messe de la cathédrale qu'enfin le tems était venu où il allait vous doter d'un établissement, asyle des sciences, où les beaux talens que le ciel n'a pas refusés à la jeunesse canadienne plus qu'à celle des autres nations, seront exploités comme ils le seraient dans l'ancien monde; c'est dire que Monseigneur, dans son amour pour son pays voulait nous placer au niveau des peuples depuis longtems en possession des grandes connaissances. Et dans ces nobles projets, Sa Grandeur n'était pas seul; car les fidèles ont vu l'illustre évêque de Martyropolis se faire l'organe de l'évêque diocésain. L'œuvre de St. Ignace fut définitivement proclamée en union avec celle du Bon Pasteur, et pour l'une comme pour l'autre on faisait un nouvel appel à la munificence des citoyens. Canadiens, y avait-il là de quoi étonner votre générosité? Non, sans doute! car cette vertu qui vous distingue avait presque achevé la première, et les dons généreux de nos citoyens les plus marquans avaient fait prendre un bel essor à celle du collège des RR. PP. Jésuites; la Providence a-t-elle accoutumé de laisser son ouvrage inachevé...? Il ne fallait plus que la coopération du peuple; car le peuple peut tout lorsqu'il veut le bien et qu'il s'unit pour une bonne œuvre. Or, voici que vos premiers pasteurs vous présentent la double occasion de vous signaler de nouveau. Deux édifices majestueux domineront votre cité avec la superbe basilique paroissiale et le beau temple élevé à Dieu sous le vocable du grand apôtre St. Patrice. Le premier, celui du Bon Pasteur, est en sûreté de réussite; le second appelle encore votre générosité. Donnez, et en donnant, vous ne ferez que suivre vos plus chers intérêts comme le disait encore l'orateur sacré. Familiarisés avec les noms des grands hommes dont le berceau comme tels, fut la Compagnie de Jésus, nous ne pouvons ignorer que si les siècles les plus remplis par les fondations religieuses de tous genres sont dans l'admiration de ce que vous avez déjà fait, les derniers âges aussi, qui ont pu apprécier l'ordre d'instituteurs le plus accrédité, contemplant vos présens efforts, demandent si votre générosité n'aura point de bornes. Non! elle n'en connaît point, disait un Canadien de distinction; et votre activité à préparer votre grandeur future par des monumens de goût et des ouvrages de communication gigantesques, n'en connaît point non plus. Il y a peut être peu de pays où les événemens de toutes sortes se succèdent et se pressent comme dans notre petit coin du globe. Hier un projet de fondation religieuse, aujourd'hui, assemblée; souscriptions, bazars qui dotent cette nouvelle institution; demain, cérémonie somptueuse qui la couronne, et la met en pleine opération; un autre jour, une autre œuvre se fait de même. Voilà pour la Religion.

Le progrès de l'industrie ne sera pas moins rapide, et les améliorations matérielles prennent déjà un développement immense. Ici, c'est un canal dont les travaux étonnent l'homme même familiarisé avec les grandes entreprises, là c'est un chemin de fer qui promet d'être un des plus beaux ouvrages en ce genre: plus loin, une de ces belles constructions navales que l'on croyait à peine ébauchée et qui déjà sillonne nos immenses lacs et nos larges rivières. Toute à l'heure on passera à pied sec sur le grand fleuve qui baigne notre cité: vraiment c'est à qui mieux, de la religion et de l'industrie, et l'on a bien raison de dire que les choses vont vite en Canada.

Avant de partir pour l'Europe, Mgr. de Montréal doit donner la consécration épiscopale à Mgr. Magloire A. Blanchet l'un des chanoines de sa cathédrale, que Sa Sainteté Pie IX vient de nommer évêque de Walla-Walla dans l'Orégon, et dont les bulles datées du 28 juillet sont arrivées par la dernière malle. Mgr. F. N. Blanchet qui fut sacré à Montréal le 25 juillet 1845, s'étant rendu à Rome après son sacre, pour y faire connaître à Grégoire XVI alors régnant, l'état du catholicisme dans l'Orégon, supplia Sa Sainteté d'adopter quelques mesures propres à faire progresser la religion dans ces contrées encore sauvages, mais vers lesquelles l'émigration se porte avec empressement

à raison de la fertilité du territoire et de la douceur du climat.

Mgr. de Drasa demandait: 1^o. que tout le territoire depuis le 42^ome degré jusqu'au 54^o n. fut divisé en huit évêchés: savoir, d'*Oregon city*, de Nesqually, de l'île de Vancouver, et de l'île de la Princesse Charlotte sur l'Océan; de Walla-Walla, de Fort-Hall, de Colville et de la Nouvelle Calédonie, dans l'intérieur, 2^o. qu'il n'y eût pour le présent que deux nouveaux évêchés; savoir, l'un pour l'Evêché de *Walla-Walla* avec les titres de *Fort-Hall* et de *Colville*; l'autre pour l'Evêché de *l'île de Vancouver* avec les titres de *l'île de la Princesse Charlotte* et de *la nouvelle Calédonie*; 3^o. que l'évêque d'*Oregon-city* eût le titre de *Nesqually*. 4^o. que ces huit Evêchés reconnus en principe forment une province ecclésiastique, dont la ville d'*Oregon* ou *Oregon-city* serait la métropole.

Le St. Siège a acquiescé au désir du Vicaire apostolique de l'Orégon... La région de Walla-Walla a été érigée en diocèse, et les régions de Fort-Hall et de Colville lui sont soumises, en attendant qu'elles soient érigées en Evêchés proprement dits... etc. etc. etc. M. Molesté Demers, l'un des premiers missionnaires, est nommé Evêque de l'île Vancouver.

La cérémonie du sacre qui est longue et très imposante, se fera dimanche dans la cathédrale et commencera à huit heures. Messieurs les curés qui ont des vicaires et qui peuvent s'absenter, sont invités à y assister.

C'est une chose assez curieuse de connaître l'origine des persécutions des Jésuites. On sait que le pape Grégoire XIII avait réformé le calendrier en 1582, et le sénat d'Autbourg adopta cette nouvelle manière de compter en 1584. En conséquence on annonça le mercredi des Cendres dix jours plutôt. Alors des milliers de voix s'élevèrent contre ce nouvel ordre de choses. Deux cents bouchers qui se trouvent réunis se mettent à la tête de l'insurrection. La populace remplit les rues; on envahit le couvent des Jésuites, on veut les détruire avec leur calendrier. Les magistrats remplissent en vain la ville de leurs soldats, le tumulte augmente; on crie avec plus de furie: *Point d'innovation, à bas les Jésuites et leur calendrier*. C'est ainsi que deux cents bouchers qui se voyaient sur le point de perdre les viandes qu'ils avaient préparées pour la consommation de la ville, excitèrent une aussi grande émeute; le plus grand nombre d'entre eux étaient hérétiques, et quand Pâques arriva dix jours plus tôt; ils fermèrent leurs boutiques et voulurent faire jeûner la ville. Les catholiques y pourvurent, mais les hérétiques, ne voulurent point toucher aux viandes *jésuitiques*, et firent maigre à leur grand déplaisir. Telle fut la première cause d'indignation contre les Jésuites; car là comme ailleurs les Jésuites étaient responsables de tout. Ce qui les sauva du massacre c'est qu'on fit courir le bruit que le duc de Bavière était entré dans la ville à la tête de cinq cents soldats armés; cette nouvelle inspira une frayeur panique à la multitude et contribua à faire rentrer chacun dans ses foyers.

— On parle encore d'élever M. l'abbé Bonnechose à l'épiscopat, mais ce serait une bien *mauvaise chose*! fasse le ciel que le gouvernement français ne présente pas une telle demande à la cour de Rome; car ce serait le tems de recourir au moyen extrême: *Dic ecclesia*. On a averti M. l'abbé Bonnechose, combien il s'égarait; on a prié ses amis de tâcher de le ramener dans les rangs où il serait si utile pour bien combattre, s'il voulait rester lié à ses anciens confrères.

— On dit que Mgr. Thiébaud, évêque de Montpellier, a reçu par le télégraphe sa nomination au siège archiépiscopal d'Aix, laissé vacant par la mort de Mgr. Bernet.

— Ce que l'on a toujours redouté pour les télégraphes électriques vient de se réaliser en Angleterre. Les communications par le télégraphe électrique, entre Londres et Portsmouth, sont en ce moment interrompues. Pendant l'orage qui a assailli le 1er août la capitale, le tonnerre est tombé à plusieurs reprises sur les fils conducteurs et les a entièrement brisés. A Forham, le choc a été si violent que les poteaux qui supportaient le télégraphe ont été renversés. A la station de Gosport, l'aiguille a joué toute la nuit, comme si l'on eût fait des communications, et l'appareil pour recueillir les signes est com-

plètement détruit. Il est fort heureux que ces effets se soient produits durant la nuit, car, si quelqu'un se fût trouvé dans la pièce où aboutit le télégraphe, il eût été inévitablement foudroyé.

—A la chambre haute, lord Beaumont a annoncé, la motion d'une adresse à la Reine, afin d'obtenir la communication des notes et correspondances échangées entre le gouvernement britannique et les cours de Berlin, de Saint-Petersbourg et de Vienne, relativement aux derniers évènements de Cracovie, qui impliqueraient, suivant le noble lord, une violation directe du traité de Vienne.

—Le comité central de l'association populaire bernoise vient d'adresser à toutes les sections cantonales une proclamation dans laquelle il annonce que la réforme constitutionnelle étant heureusement opérée dans le canton de Berne, le moment est venu de sortir des bornes étroites de ce canton, et de passer le territoire fédéral pour y opérer les mêmes réformes. "Le salut du peuple suisse, disent les auteurs de ce manifeste, doit venir d'en bas: il n'y a rien à attendre d'en haut."

Un appel va être en conséquence adressé à tous les patriotes de la Suisse pour les inviter à former, de concert avec ceux de Berne, une association populaire générale, chargée d'opérer la réforme du pacte fédéral par voie révolutionnaire, sans le concours de la Diète et des gouvernements cantonaux.

Le comité central bernois a déjà reçu des actes d'adhésion des patriotes d'Argovie, de Bâle Campagne, de Vand et de Zurich. Soleure montre maintenant quelque tiédeur pour la cause radicale, à la suite du refus qu'a fait le canton de Berne de soumettre à la décision d'arbitres un différend financier qui divise depuis plusieurs années les deux Etats.

—Méhémet-Ali est arrivé à Constantinople le 19 juillet. Les plus grands honneurs ont été faits au vice-roi d'Egypte. A peine entré dans le kiosque qui lui avait été assigné pour résidence, il fut appelé dans l'intérieur du palais. Le Sultan le reçut debout dans la grande salle d'audience; et, le prenant par la main, le conduisit à un fauteuil placé près de son trône même: après quoi ils eurent une conférence qui se prolongea pendant environ une heure. De retour chez lui, le vice Roi reçut la visite de tous les grands personnages de l'Etat.

—Voici d'après les chroniques qui nous ont été transmises par l'histoire les années les plus remarquables que l'on connaisse pour la chaleur et la sécheresse.

En 766, l'été fut si chaud que les fontaines furent desséchées.

En 903 et 924, les grains et les fruits furent brûlés par l'ardeur du soleil.

L'an 1000, fut si chaud en Allemagne, que les étangs disparurent; et le poisson laissé à sec, occasionna une espèce de peste.

En 1122, les hommes et les animaux mouraient de chaleur.

En 1130, la terre fut desséchée, les sources et les rivières disparurent, et le Rhin, en Alsace, demeura à sec.

En 1159, il ne tomba pas un grain de pluie en Italie, après le mois de mai.

L'année 1171, fut extraordinairement chaude en Allemagne.

En 1232, la chaleur fut si grande, surtout en Allemagne, que l'on cuisait, dit-on, des œufs dans le sable!

En 1260, il mourut grand nombre de soldats hongrois, par la fureur de la chaleur, près de Béla, où il y eut une grande bataille.

Les années 1276 et 1277, furent d'une chaleur et d'une sécheresse excessives.

Les années 1293 et 1294, furent très chaudes, ainsi que celles de 1303 et 1304: le Rhin et le Danube furent à sec.

En 1303, les champs de blé et les vignobles furent brûlés.

Les années 1393 et 1364, furent très chaudes.

L'année de 1447 fut extrêmement chaud.

En 1473 et 1474, on aurait dit que la terre entière était en feu. En Hongrie on traversait le Danube à pied.

Les années consécutives 1538-39-40-41, furent si chaudes que les rivières furent desséchées.

En 1558, la sécheresse fut si grande que les fontaines manquèrent: en Angleterre le bled monta de 8 chelins à 5s.

Les années 1615 et 1616, furent chaudes par toute l'Europe.

L'année 1646 fut d'une chaleur extraordinaire.

En 1752, la chaleur se fit vivement sentir en Ecosse; il y eut une éclipse totale, le lundi 24 mai; ce qui fait que les écossais l'appellent l'année de Mirk-munday:

1700, et les deux suivantes furent extrêmement chaudes.

L'année 1718, fut d'une chaleur insupportable; la température était si lourde et si oppressive que l'on fut contraint de fermer tous les théâtres à Paris; il tomba à peine quelques gouttes de pluie pendant neuf mois.

Les années 1723 et 1724 furent également chaudes et sèches.

1745, fut aussi remarquable pour la chaleur.

L'année 1746, fut sans comparaison beaucoup plus chaude: l'herbe fut brûlée; le gazon tout jauni; les feuilles tombaient des arbres; il ne tomba ni pluie ni rosée pendant plusieurs mois; les populations des différens pays se mirent en prières publiques pour obtenir de la pluie et un air plus rafraichissant.

1754, fut très chaud.

Les années 1760, 61 et 63, furent pareillement très chaudes.

1778 et 1779, furent aussi chauds et très secs.

1788, est remarquable par la chaleur et la sécheresse.

1811, année remarquable par sa belle comète, et sa bonne vendange en pays vignobles, fut très chaude, et bien sèche.

A ces années on peut ajouter 1818, qui coïncide avec 1718, et la présente année 1846 qui rappelle 1616 et 1746; pourtant elle ne peut pas être comparée à 1746 d'après ce que nous avons vu; mais une bonne preuve que cette année a été extrêmement chaude en Europe c'est que le sommet du Mont-Blanc a été dépouillé de sa blancheur éternelle; ses neiges qui n'avaient pas fondu depuis des siècles se sont toutes dissoutes. Les habitans des environs pouvaient dire que leur montagne avait perdu son bonnet blanc; on craignait des inondations pour les pays voisins.

Quant à 1818, on croit que le thermomètre monta à Montréal à 105° degrés de Fahrenheit ou 33 de Réaumur; il mourut plusieurs personnes, surtout dans les champs, pour avoir bu de l'eau en travaillant aux récoltes; il mourut même des animaux sous leur charge. Cette même année il se détacha du pôle nord une banquille de glace estimée à seize mille milles carrés; la baie de Baffin, se trouva libre de ses glaces, et l'on put pénétrer si avant qu'on découvrit le détroit de *Lincolster*. L'hiver d'auaravant le froid fut si excessif en Canada qu'on prétend qu'il monta à Trois-Rivières à 33 degrés de Réaumur.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Archevêché.—La retraite ecclésiastique s'est terminée, hier, par une basse messe, suivie de la rénovation des vœux sacerdotaux et du chant solennel d'actions de grâce, le *Te Deum*; cent cinq prêtres assistaient à cette touchante cérémonie.

Le discours prononcé par M. de Charbonnel, immédiatement après la messe, ne lui a rien fait perdre de son titre de prédicateur éloquent; c'était le triomphe, le couronnement de huit jours de travaux pendant lesquels il n'a cessé d'adresser la parole de Dieu aux ministres de Dieu, ses frères et ses collaborateurs dans le champ sacré de l'avenir. L'autre jour il exhortait les catholiques de Québec à ne pas laisser inachevé le palais archiépiscopal, commencé depuis bientôt deux ans. "Je suis parfaitement indépendant pendant, a-t-il dit, personne ne m'a parlé de la chose; si on m'en avait parlé, je serais lié, je ne vous en parlerais pas." Hier il est revenu à la charge: "Je vous ai parlé, il y a dimanche huit jours, du palais archiépiscopal, je viens vous en parler encore, et je suis aussi indépendant que je l'étais la première fois, car j'obéis comme la première fois à mon propre et seul mouvement. Je ne serais même pas revenu sur le sujet, si je n'avais à vous dire quelque chose qui va vous surprendre. Sachez donc qu'hier, ces mêmes prêtres que vous voyez là, ces prêtres auxquels nous avons eu la consolation et l'honneur d'adresser la parole pendant huit jours, ces mêmes hommes ont souscrit spontanément et de leur presque mouvement, quinze cents louis. Croyez-vous donc, qu'ils les ont ces quinze cents louis? Et non, ils les ont pris pour la plupart sur leur revenu à venir, trois ou quatre années d'avance." Puis montrant ce que cette œuvre avait de national, il a demandé qu'on lui désignât les plus riches citoyens de Québec, et qu'on lui permît d'aller frapper à la porte de chacun d'eux.

de P A G I N A T I O N

Nous avons toujours pensé que l'édification d'un palais archiépiscopal, dans l'ancienne métropole politique et dans la métropole catholique du Canada, était une œuvre éminemment nationale et en cela nous nous sommes trouvés d'accord avec les citoyens de Québec qui ont exprimé leur opinion par une assemblée publique. Le chef de la catholicité en Canada a besoin d'une demeure qui soit au niveau de la haute dignité que lui a conférée le chef suprême de toute la catholicité, et qui lui permette de recevoir dignement ses suffragans les évêques du Canada en concile national. Cet archevêque, ces évêques, ces prêtres, n'existent pas pour eux-mêmes mais pour le peuple auquel ils sont chargés de donner la vie morale et intellectuelle; donc en n'entourant pas ces hommes et leur chef du respect et de la considération auxquels ils ont droit le peuple se méprise, il ne se respecte pas lui-même. Jusqu'ici les évêques de Québec ont tellement compris que le peuple c'était eux et qu'eux c'était le peuple, qu'ils se sont toujours oubliés eux-mêmes pour donner au peuple la subsistance morale et matérielle. Comptez les institutions d'éducation et de charité qui depuis deux siècles se sont successivement élevées au milieu de nous, et dites s'il en est une qui ne doive à quelque évêque ou sa naissance ou sa prospérité. Les Plessis, les Panet ont tout donné pour leur cher peuple, Mgr. l'archevêque a donné son passé et son avenir au collège de Nicolet, au couvent, de Saint Roch, aux écoles élémentaires établies dans diverses parties de la ville; il n'est que juste maintenant qu'on l'aide à s'abriter convenablement pour l'avantage de tous, lui qui en a abrité tant d'autres.

Nous ne serons pas démenti en disant que si Mgr. l'archevêque n'avait pas eu cette délicatesse qui était due à son rang et à sa position de chef de l'église catholique, il ne tenait qu'à lui de s'adresser à ceux qui ne croient pas comme lui, mais qui se seraient fait un plaisir et un devoir à l'aider de procurer à la ville de Québec un nouvel embellissement. Ce que ces hommes eussent été prêts à faire dans un but purement local, est-ce que nous catholiques nous ne le ferions pas dans un but religieux et national. Les hommes des autres croyances ont toujours admiré chez les catholiques cette union et cette unité qui leur ont fait entreprendre et achever de si grandes choses, et il serait malheureux que dans cette circonstance après que le chef de notre église canadienne a épuisé ses ressources à force de sacrifices et de bienfaits, il serait malheureux que le catholicisme se donnât un démenti à lui-même en cessant d'être généreux, national, et fécond.

Nous ne savons si nous sommes bien informés, mais on nous dit que des marchands de la Basse-Ville se proposent de faire une bourse qu'ils appellent "la bourse des marchands," pour aider à l'édification du palais archiépiscopal. Ce ne serait pas le premier exemple de générosité donné par les citoyens de la Basse-Ville; en plus d'une occasion ce quartier de la ville a fait voir qu'il était libéral et national.

Journal de Québec

FRANCE.

— Nous nous empressons de rendre publique la lettre suivante que Mgr. l'évêque de Châlons nous a fait l'honneur de nous adresser. Elle exprime de nobles sentimens qui seront en particulier pour les catholiques de Suisse un consolant témoignage du pieux intérêt que prennent à leur situation les fidèles et le clergé de France.

Châlons, le 22 juillet 1846.

Monsieur le Rédacteur de l'Ami de la Religion,

La situation où continuent de se trouver les catholiques de Suisse est pour nous l'objet d'une vive sollicitude, et excite au plus haut point notre intérêt et toute notre attention; ils n'en doutent point. Aussi est-ce de bon cœur que nous faisons des vœux pour eux, et que nous conjurons le Seigneur de leur rendre sa paix et de mettre fin à ces iniquités monstrueuses dont ils ont depuis si long-temps à souffrir. Quel attentat que celui du pillage et de l'envahissement des couvens d'Argovie! Rien de semblable ne s'étoit vu depuis notre révolution qui a servi de modèle à tous les envahisseurs. C'est une attaque, non-seulement contre toute la catholicité, mais contre toutes les propriétés, contre tous les gens de bien, grands et petits, qui ne peuvent plus compter sur rien. Et cela se passe dans un siècle qui se dit, par excellence, celui de la légalité, où l'on respecte religieusement tous les droits! Quel abus des termes! Comment ceux qui disposent de l'autorité et qui ont la force en main le souffrent-ils? Croit-on être bien puissant quand on n'a pas d'autres moyens de se tirer d'embarras que de sacrifier le faible, l'innocent? Quand une société en est là, c'est que plus rien n'y tient et qu'elle est bien près de sa ruine.

Un article que je lis aujourd'hui dans votre excellent journal, me porte à faire ces courtes réflexions, dont je vous prie d'user si elles vous paroissent utiles. Puisse-t-elles servir à consoler des frères qui souffrent, des frères qui nous sont bien chers et pour qui l'on prie beaucoup dans le diocèse de Châlons! Si les hommes sont sourds à leurs réclamations, à leurs plaintes, Dieu qui connoît leurs besoins n'y sera point insensible.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, la nouvelle assurance de tous mes particuliers sentimens.

M. J., évêque de Châlons.

La retraite ecclésiastique du diocèse de Rodez a été close le 21. Après la messe célébrée par Mgr. Vérolles, le P. de Bussy est monté en chaire et a donné un excellent discours sur le sacerdoce. Le renouvellement des vœux cléricaux a été fait par les 400 prêtres qui assistoient à cette imposante cérémonie, entre les mains de MMgrs les évêques de Rodez et de Mantehouic, au milieu du concours immense des fidèles.

BELGIQUE.

— La Gazette de Liège, dans un article intitulé: Souvenir du Jubilé, reca-

pitude les principaux événemens qui ont marqué cette sainte quinzaine: ainsi elle fait remarquer que 21 évêques ou archevêques ont pris part à cette solennité religieuse, que 12 de ces prélats ont assisté à la procession du 11 juin, et 17 à celle du 12. Elle ajoute que quatre évêques ont annoncé la parole de Dieu dans l'église Saint-Martin, et que tous ont célébré pontificalement. Il résulte aussi des récapitulations de la Gazette, que trente prédicateurs étrangers se sont fait entendre à Liège pendant le Jubilé, et que le nombre des sermons qui étaient prononcés chaque jour était de 21.

Le chiffre qu'elle donne des communions n'est pas moins édifiant. Dans 18 églises, sur 20 que renferme la ville, ce chiffre ne s'est pas élevé à moins de 16,000. Encore fait-elle observer que les fidèles des environs qui venaient processionnellement à Liège avaient reçu la sainte Eucharistie avant leur départ. Ces beaux résultats sont bien faits pour fermer la bouche à ceux qui n'ont voulu voir dans cette grande solennité religieuse qu'une fête toute mondaine.

PRUSSE.

— L'on nous écrit de Bonn, que le baron de Loë, neveu de celui qui s'est rendu si célèbre par le courage avec lequel il a mis au jour tous les actes de partialité que le gouvernement prussien se permet incessamment contre ses sujets catholiques des provinces rhénanes, vient d'épouser la riche comtesse de Basleger, alliance qui le place au rang des plus grands propriétaires de pays. A l'occasion de leur mariage, que Mgr. l'archevêque de Cologne a voulu bénir lui-même, les deux époux lui ont fait l'offrande d'un capital considérable, dont leur modestie cache le montant, pour contribuer à l'établissement du petit séminaire qui occupe si vivement Mgr. de Geissel. Le comte de Forstemberg-Stammheim, non moins respectable que M. de Loë, a joint à cette offrande matrimoniale un don de quelques milliers d'écus, et déjà dans toutes les villes de la province il s'est formé des sociétés qui s'occupent avec un grand zèle à réunir des fonds pour le même objet. Grâce à cette coopération du clergé et des simples fidèles, des sommes considérables sont déjà à la disposition du pasteur, et l'on peut regarder comme prochaine la fondation de cet utile établissement. Alors seulement il sera permis d'espérer que l'instruction primaire et secondaire des jeunes lévites échappera à la dangereuse direction qu'elle recevait sous les auspices du ministère des cultes et de l'instruction publique, encore tout imprégné de l'esprit philosophique et anti-catholique du défunt baron d'Altenstein. L'on a tout lieu de croire que Mgr. de Geissel réussira à faire pour son petit séminaire, l'acquisition d'un couvent supprimé, situé au centre de Bonn. Si la chose offrait, comme on peut le craindre, de trop grandes difficultés, l'on s'occuperait aussitôt de la construction d'un nouvel édifice.

Ami de la Religion.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

Accident lamentable.—Un correspondant de la Gazette donne les détails d'un accident déplorable arrivé samedi soir dans le havre de Kingston. Vers 6 1/2 heures vingt-trois ou vingt-quatre journaliers employés aux travaux du gouvernement à l'Îles aux Cèdres, s'embarquèrent dans une grande chaloupe pour revenir à Kingston, à environ un mille et demi. Lorsqu'ils furent à quelque distance, l'embarcation prit de l'eau, ce qui causa de la confusion à bord, on se poussa de côté et d'autre, jusqu'à ce que le vaisseau chavira, et dix-sept personnes se noyèrent. Quatre s'attachèrent à la chaloupe et furent sauvés; deux autres nagèrent jusqu'au rivage. Le lendemain matin, les dix-sept corps furent retirés de l'eau. La grande partie de ces hommes étaient fort pauvres et laissent des familles sans secours. Cinq des noyés appartenaient à la même maison. La femme de cette maison resta seule, ayant perdu d'un seul coup, son mari, son père, son frère, son cousin et un ami qui pensionnait chez elle. Ce malheur a produit une sensation douloureuse à Kingston, et on espère que les sympathies ne manqueront pas aux familles privées ainsi de leurs soutiens.

Depuis que ce qui précède est écrit, nous voyons par les journaux de Kingston qu'une assemblée des habitans de cette ville a été convoquée par le maire et qu'un comité a été nommé pour collecter des souscriptions en faveur des parens des victimes de l'accident de l'Îles aux Cèdres.

Minerve.

— Un Anglais du nom de T. Richardson fut dernièrement arrêté à New-York pour s'être enfui d'Angleterre avec £500, appartenant à une loge d'Odd Fellows dont il était trésorier.

Idem.

— Il paraît que lord Cathcart doit abandonner la résidence de Mokland à son successeur aussitôt qu'il sera arrivé. Il a loué des appartemens à l'hôtel Daley où il doit passer l'hiver avec sa famille. Lord Cathcart sera continué dans sa charge de commandant des forces jusqu'au printemps prochain. On parle du général Clitherow comme devant lui succéder alors. On parle aussi d'une réduction considérable des forces militaires en ce pays.

Idem.

— On lit dans le Pilot de ce matin:

« Nous avons exposé dans un numéro précédent que l'on faisait circuler une réquisition à Son Honneur le Maire, le priant de convoquer une assemblée publique pour considérer la convenance d'adopter une adresse au comte d'Elgin à l'occasion de sa nomination comme gouverneur-général. Nous sommes heureux de voir qu'il y a toute apparence d'unanimité à ce sujet parmi les citoyens de Montréal. Il est, nous croyons, entendu que l'on ne fera aucune adresse de parti, mais on pense qu'il est maintenant presque certain que le comte d'Elgin n'arrivera pas par le prochain paquebot, et comme

ERREUR

nous ne sommes encore en possession d'aucune officielle de sa nomination, il serait mieux de mettre l'assemblée pour le présent. Nous croyons que tous les partis sont disposés à suivre cette suggestion." *Idem.*

— M. Perrigo, inspecteur du feu, présente à la corporation une cédule montrant le nombre de maisons érigées dans la ville et les faubourgs de Montréal, depuis le 1er décembre 1844, jusqu'au 1er décembre 1845. Il apparaît, d'après cet exposé, qu'il a été bâti 106 maisons en pierre, 96 en briques, 249 en bois, et 9 en bois avec pignon de briques, faisant un total de 460 maisons. *Revue Canadienne.*

ÉTATS-UNIS

— *Wisconsin.* — La ville de Milwaukee a été, le 10 août dans la matinée, le théâtre d'un incendie assez considérable que l'on attribue à la malveillance. Les pertes sont évaluées à \$25,000, dont une partie seulement se trouve couverte par les assurances.

— Un vaisseau de guerre américain, le *Truxton*, a été perdu à 130 milles de Vera-Cruz, sur la rivière Tuiipan, le 17 août dernier. Il fut abandonné par les Officiers et l'équipage qui se rendirent aux mexicains. Il fut fort bien reçu, et conduits le lendemain à Tampico. Cette nouvelle fut apportée à l'escadre américaine le 19; la frégate *Princeton* se rendit immédiatement sur le lieu du désastre; mais le *Truxton* était hors de service et ses canons avaient été pris par les Mexicains.

DE LA RIVIÈRE DU LOUP.

M. l'Éditeur.

Cette rivière prend sa source dans différents lacs, bien près du St. Maurice, et ces lacs sont poissonneux; la belle et délicate truite saumonée y abonde, et le pêcheur, trouve à satisfaire son avidité. La pêche est surtout très abondante et amusante en hiver. Et dans les grandes forêts qui bordent cette rivière, le gibier de toute espèce s'y trouve avec profusion. L'original, le loup cervier, le ours, le renard, la loutre et la martre attirent souvent le chasseur avide, qui revient presque toujours content de son expédition. Après avoir parcouru au moins vingt lieues, cette rivière fournit l'eau aux superbes moulins de T. Kington, Ecuyer, qui a là un des plus beaux établissements du pays. Ce monsieur si bien connu par son esprit d'entreprise et qui mérite tant de l'éloge, a continuellement à son emploi trois cents hommes tant à ses moulins qu'à ses terres, sans compter le grand nombre de charretiers employés à charroyer les madriers et les planches. J'ai eu le plaisir de voir cet établissement: je l'ai admiré et je dois beaucoup à la politesse de ce M. de m'avoir fait visiter tout son établissement. A une demi-lieue plus bas, se trouve la grande chute, de hauteur prodigieuse, dont la rappe d'eau et les chaudères réchauffent beaucoup le voyageur de la fatigue qu'il a éprouvée pour s'y rendre. A une demi-lieue encore plus bas, se trouve encore un autre moulin appartenant à M. Pepin, occupé à faire mettre en bon ordre ce moulin et le moulin à scie. En poursuivant cette rivière, à deux lieues encore plus bas, on arrive aux fameuses sources de St. Léon; c'est là que le voyageur fatigué est content de se reposer et de se récréer; après avoir marché longtemps dans le bois, seul avec un ami, il est content de trouver là du confort et de la société. Cet établissement encore naissant promet beaucoup; tout ce qu'il y a à regretter, c'est que déjà l'hôtel soit trop petit pour le nombre de voyageurs qui le fréquentent. C'est là que la nature a été prodigue de ses dons, et tous les voyageurs s'accordent à dire qu'ils n'ont jamais vu un aussi bel endroit, et qu'avec un peu d'argent, on peut y faire un paradis terrestre. Les propriétaires parlent d'y faire de grandes améliorations. A une lieue des sources, on trouve le moulin de M. Faucher: ce M. mérite à juste titre sa bonne part de la reconnaissance des bons habitants des paroisses voisines. Son moulin fait tourner cinq moulages et renferme en outre une machine à carder et un moulin à fouler. D'après toutes les probabilités, le moulin payera bien son maître. Et enfin la rivière arrose la paroisse qui porte son nom, et ses eaux vont se mêler à celles du beau Lac St Pierre.

Tout à vous,

M. N.

Gazette des Trois-Rivières.

BIBLIOGRAPHIE.
LES TOURS RONDES DE L'IRLANDE,
PAR HENRY O'BRIEN, ESQ.

Un livre de Meliador.

Le chevalier au soleil d'or.

L'inappréciable Froissard appelait ainsi un livre de pièces diverses qu'il avait composées pour le duc de Brabant; je puis bien qualifier de la même manière avec moins de naïveté que l'aimable lauréat de la reine Philippa un ouvrage de M. Henry O'Brien ecuyer et A. B. qui parut il y a déjà quelques années. Le livre est intitulé: "The round Towers of Ireland; il est dédié aux savans de l'Europe, aux recteurs de ses Universités, aux ministres de la religion et aux amateurs de l'Histoire, à l'ordre Alibénistique des Franc-Maçons, aux membres de la Société Royale de Londres et à ceux de la Société Royale asiatique, à la Société Royale des antiquaires, aux éditeurs de l'Archéologie d'Ecosse, au comité de l'Association pour la Propagation de l'Évangile et des connaissances utiles et à la cour de l'honorable Compagnie des Indes Orientales. Un pareil titre annonce un livre extraordinaire; et il remplit en effet cette attente.

On sait que les écrivains irlandais sont très partagés sur l'origine des tours rondes que l'on voit dans leur pays et la science parfois prodigieuse de

ceux qui ont traité ce sujet n'avait pu encore résoudre le problème, lorsque M. O'Brien, le mieux renté peut être des finfarons universitaires en fait d'érudition mal coordonnée, vint jeter un long regard sur les travaux de ceux qui l'avaient précédé. Le plus léger coup-d'œil jeté sur son ouvrage saisit cette espèce de seconde vue qui l'a mis en état de perrer le voile qui dérobaux chercheurs les antiquités de l'Irlande; il a trouvé accès dans ces cavernes profondes d'informations archéologiques, à d'autres inconnues durant tant de siècles. Les extraits suivans en sont la preuve.

"Durant les trois mille ans qui se sont écoulés et au-delà, la science du monde s'est évertuée à certifier l'origine des doctrines du Bouddhisme. Les savans de la France, les chercheurs infatigables de la Germanie, les pédans affectés de la Grèce et de Rome et les philosophes purs et profonds de l'Inde antique et de l'Égypte ont vainement tenté d'être initiés aux secrets de cette mystique religion.

"Il apparaîtra bientôt que, quelque impénétrables que fussent ces secrets ils sont aujourd'hui dévoilés."

"Une affreuse nuit a régné sur le domaine de l'Histoire, étendu son rapt funeste sur tous les objets de culture littéraire qui se trouvaient dans son ombre: on commencera à apercevoir avec M. O'Brien, se découvrir à nos yeux l'île d'émeraude qu'on a dit il décrit; car il continue:

"Comme j'ai promis au commencement de ce livre d'identifier notre île avec l'Insula Hyperboreorum de l'antiquité, je citerai un passage de Diodore, et de peur que l'on ne m'accuse de l'interpréter selon mon caprice, je le prendrai textuellement dans la version de Booth."

"On dit que Latone (c'est le passage en question) naquit ici et qu'à cause de cela, on y honore Apollon de préférence à tous les autres dieux. Et comme ils chantent sans cesse des hymnes à sa louange, les habitans vivent en prêtres d'Apollon, qui y a un magnifique temple de forme ronde, fort renommé et riche des plus belles offrandes. On rapporte qu'il y a aussi une cité bâtie en l'honneur du dieu. Les citoyens, pour la plupart, chantent sur la harpe dans le temple qui lui est consacré. Les hyperboréens se servent de leur propre langage, mais depuis longtemps ils ont des liaisons spéciales avec les Grecs surtout ceux d'Athènes et de Delos. On ajoute que quelques Grecs passèrent chez eux et leur laissèrent divers présens avec des inscriptions en grec, et qu'Abaris passa d'ici dans la Grèce, et renouvela l'ancienne alliance avec les Déliens."

"Encore, que la lune, en cette île, semble être tout près de la terre et représente sur sa surface, comme des excroissances; qu'Apollon vient dans l'île tous les dix-neuf ans, laps dans lequel les astres accomplissent leur cours et retournent au même point; c'est pourquoi les grecs appellent cette révolution de dix-neuf ans la grande année. A cette époque, dit-on, et à son arrivée dans l'île, il joue sur la harpe, il chante et danse depuis l'équinoxe du printemps jusqu'au lever des Pleiades, s'égayant de la pensée de ses belles aventures. La souveraineté de la ville et la garde du temple appartenent aux Boréades."

"Lorsque Diodore copia cet article dans les écrits d'Écatéus, continue M. O'Brien, évidemment il n'en croyait pas une syllabe, il n'y voyait qu'un roman. Nous ne lui devons donc aucune reconnaissance de son grand service; je ne me servirai pas moins de ses ouvrages pour dévoiler la vérité. Il ne songeait pas que l'Irlande, qu'il nomme plusieurs fois Erin et qu'il calomnie d'île antropophage fut la même que celle dont il avait lu des éloges si pompeux dans les livres de ses devanciers."

"Mais, Dieu merci, l'Irlande ne nourrit pas dans son sein de semblables sceptiques! Le tems est venu où elle aura son rang parmi les nations: le résultat est inévitable. La vérité renâtra d'un pôle du monde à l'autre, et l'on reconnaîtra que dans l'univers primordial toute sainteté et tout bonheur avaient ici fixé leur séjour; que le ciel était ici personnifié et que le foyer lumineux des connaissances morales n'était qu'en ces lieux."

"Voilà que M. O'Brien a prouvé que l'Irlande était autrefois un petit ciel habité par une colonie de dieux. Il a aussi insinué ce qu'étaient les tours rondes: voici les argumens qui le démontrent. Evidemment, suppose-t-il, les tours rondes étaient des niches où l'on mettait les statues des dieux, et la Rivière Shannon ne peut être qu'une branche de la rivière Ganges, comme il conste par les mystères du Bouddhisme, expliqués par l'auteur et autrefois professés par l'Irlande.

"Voilà bien des merveilles; mais ce n'est pas assez encore: M. O'Brien a plus fait que d'éclairer les archéologues sur les tours rondes, il a encore débrouillé les obscurités de la Genèse...! On aurait peine à croire que M. O'Brien ait voulu faire autre chose que d'amuser; mais non! il a prétendu écrire un livre sérieux, il a prétendu résoudre le problème des savans britanniques et irlandais.

Quand on saura que l'académie royale de Dublin a couronné cette production, ne dira-t-on pas avec des irlandais illustres qu'un tel oubli tend à à discréditer à l'étranger la littérature de l'Irlande. On a le droit de s'étonner qu'une société d'hommes éclairés n'ait pas été plus en garde que d'accorder un prix à l'ouvrage singulier qui n'a pu être le fruit que d'une imagination exagérée. Une seule explication est recevable; l'académie royale voulait se montrer bienveillante et récompenser le travail; elle a du reste reconnu le peu de mérite de l'écrit en accordant un prix beaucoup plus considérable au traité de Pétrie sur le même sujet. Plusieurs membres de l'académie ont réclamé contre l'honneur accordé d'abord à M. O'Brien, et l'Europe connaît la science profonde des écrivains de l'Irlande aussi bien que l'éloquence de ses orateurs.

R.

LA PACINATION

PROSPECTUS D'UNE MAISON D'EDUCATION A L'INDUSTRIE.

CE nouvel Institut sous la présidence de M. MANSEAU, Vicaire-Général et curé du lieu, ouvrira ses classes le 23 Septembre.

En attendant l'arrivée des Frères de l'Ordre de St. Viator qui doivent avoir la conduite de cette Maison, des Ecclésiastiques prendront la direction des classes. On y enseignera la Lecture et l'Ecriture tant en anglais qu'en français et les premières règles. Mais il y aura aussi des classes plus élevées où on enseignera l'Arithmétique dans toutes ses branches, la Tenue des Livres de compte, la Géographie, l'Usage des Globes l'Histoire et le Dessin; enfin toutes les parties de l'instruction qui sont les plus en usage dans le monde. Dans le cours de l'année, on sera en mesure de donner aussi des leçons de Musique aux élèves pour le Piano et l'Orgue dans le but, de former des organistes pour les campagnes.

Les écoliers résideront constamment à l'Académie et y coucheront, afin d'être élevés dans la discipline chrétienne sous la vue de Maîtres Religieux; mais il leur sera donné un tems convenable pour aller prendre leurs repas chez eux ou à leur maison de pension.

Pour les conditions on pourra s'adresser à Messire Manseau, Président. Les avantages qu'on trouvera dans cet établissement engageront sans doute les parens à y envoyer leurs enfans.

On n'aurait jamais pu choisir un local plus agréable et meilleur pour la santé; la belle rivière de l'Assomption qui passe à quelques arpens de cette maison ne contribue pas peu à la salubrité de l'air; et fournira aux élèves d'agréables promenades les jours de congé. Cette maison étant plus rapprochée de l'Eglise que du village évitera bien des distractions aux enfans en même tems qu'elle leur donnera le moyen de remplir facilement tous leurs devoirs de religion, et même leurs petits exercices de piété suivant leur goût et leur dévotion.

Une ligne de stage régulière est établie entre le village de l'Industrie et Lavaltrie. Chaque fois que le vapeur touche à cette dernière place, il s'y trouve des voitures commodes pour transporter les voyageurs.

P. S.—Le public est de plus averti que tous les enfans prendront les trois repas au Village et non à l'Académie.

UNE personne a un grand intérêt de connaître le domicile de Joseph Sedinat dit Contois, âgé de 31 ans, journalier, petit de taille, cheveux blancs, le bout du nez un peu plié du côté droit. En donner connaissance à l'Évêché.

PROSPECTUS

Du Collège de St. Jean, Fordham, Comté de West Chester, New-York.

CET établissement est situé près du village de Fordham, à onze milles de New-York et à trois de Harlem. Il possède à la fois les avantages d'un air salubre, de la tranquillité nécessaire à l'étude et d'une campagne pittoresque. Le chemin de fer de White Plains passe le long de la belle pelouse qui s'étend devant le Collège, et permet d'y arriver en tout tems; les équipages particuliers peuvent aussi s'y rendre par le route de Harlem et de West Farms.

De vastes bâtimens, d'une construction élégante, sont entourés de promenoirs et de terrasses et de jardins qui forment le premier plan d'une belle ferme où, les jours de congé, les élèves peuvent se livrer à tous les exercices nécessaires à leur âge.

Le public sait déjà que Mgr. l'Evêque de New-York, a confié cet établissement aux PP. de la Compagnie de Jésus. Leur intention cependant est de ne rien changer aux principes qui ont présidé à sa fondation, et qui ont produit sa prospérité actuelle. Seulement, le nombre des professeurs sera augmenté considérablement, sans entraîner toutefois un renouvellement de la Faculté.

Les parens, qui honoreront le Collège de leur confiance, peuvent être persuadés que leurs enfans recevront, sous le rapport physique, tous les soins que demande leur âge. Les plus jeunes surtout seront l'objet d'une attention particulière. Des Frères, formés à cet emploi par l'expérience de toute leur vie, en seront spécialement chargés.

Le gouvernement continuera à être doux et paternel, sans rien relâcher toutefois de la discipline actuellement en vigueur. Aucun élève ne peut sortir du Collège sans être accompagné par un professeur ou un prêtre.

Ceux dont les parens résident à New-York, pourront aller les visiter une fois par trimestre, à moins que des raisons spéciales ne nécessitent une sortie extraordinaire.

Le cours d'instruction comprend l'Hebreu, le Grec, le Latin, l'Anglais, et le Français, avec toutes les branches accessoires d'une bonne éducation. Le cours de Mathématiques est complet et accompagné de l'étude de la Philosophie, de la Physique, et de la Chimie.

La langue anglaise est la seule en usage dans les récréations; mais les élèves d'origine française trouveront dans la société d'un certain nombre des nouveaux professeurs une occasion de ne point oublier leur langue maternelle. Un cours spécial de littérature française sera enseigné dans le Collège.

L'Allemand et l'Espagnol s'y enseignent aussi; mais ainsi que pour la musique et le dessin, les honoraires des maîtres sont à la charge des élèves.

L'année scolaire commence le 1er. lundi de Septembre, et se termine à la mi-Juillet par une distribution solennelle des prix.

PRIX DE LA PENSION, ETC.

Pension et blanchissage, payables d'avance par semestre. . . . \$200
Honoraires du médecin. . . . 3

Les élèves peuvent se procurer dans la maison les livres classiques, le papier, les plumes et l'encre, ou les faire venir de New-York à leurs frais, s'ils le désirent. Une règle expresse défend d'introduire dans la maison aucun livre qui n'ait été examiné par le Président ou le Prêtre des classes.

Le trousseau de chaque élève, à son entrée, doit se composer de trois habillemens d'été et trois d'hiver, six chemises au moins, six paires de bas, six mouchoirs de poche, six serviettes, trois paires de souliers ou de bottes, un chapeau, un paletot ou un manteau.

Chaque élève doit être aussi pourvu d'une timbale et d'un couvert d'argent. Le Collège ne fait point d'avances pour habillemens, à moins qu'une somme équivalente n'ait été déposée entre les mains de l'économe.

On désire que les parens lui remettent aussi l'argent qu'ils destinent aux menus-plaisirs de leur enfans, pour leur être distribué chaque semaine.

Les parens des élèves qui viennent des pays étrangers ou d'une distance de plus de 500 milles, doivent avoir des correspondances à New-York ou dans le voisinage.

On leur fera parvenir à la fin de chaque semestre un rapport sur les progrès, la bonne conduite et la santé de leurs enfans.

Les lettres doivent être adressées to the President of St. John's College, Fordham, New-York.

AUG. J. THEBAUD, S. J.

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

NOTICE AUX CONTRACTEURS.

DES Propositions seront reçues à l'Office du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, No. 18, Petite Rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, jusqu'au 23 Septembre pour l'Avancement, la Maçonnerie et le Pontage d'une division de la route s'étendant de la Rivière St. Laurent jusqu'au village de St. Hyacinthe, c'est à-dire, sur une longueur de 30 milles.

Les plans, et spécifications seront exhibés et les informations voulus s'adresser à la chambre de l'Ingénieur à l'Office de la Compagnie, le 15 Septembre, ou plus tard.

Les personnes qui offriront de contracter pour l'ouvrage ou une partie, seront requises d'accompagner leurs propositions de sûretés satisfaisantes.

Par ordre du Conseil,

THOMAS STEERS,
SECRETARE.

NOUVEAU TESTAMENT.

DE LA VENE AU BUREAU DES MÉLANGES,

L'EDITION du NOUVEAU TESTAMENT publiée avec l'approbation de Mgr. l'Archevêque de Québec.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT.

ETATS du quartier finissant le 31 août. Montant déposé durant le quartier finissant ce jour. £12,268 7 6
Montant retiré. 1665 6 1

Balace due aux déposants ce jour. £10,603 1 5
La Banque est ouverte, à l'ordinaire tous les jours depuis dix heures à trois et les samedis et vendris depuis six à huit heures P. M.

Par ordre du Bureau,

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

Banque d'Epargnes de la cité et du district, Grande rue St. Jacques, 1er. septembre 1846.

PHARMACIE.

Corn des Rues Notre-Dame et St. Denis.

MARCELLIN COTÉ ET CIE., ont l'honneur d'informer les habitans de Montréal et des environs, qu'ils ont ouvert une PHARMACIE et un MAGASIN de DROGUES au coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, (directement vis-à-vis l'Hôtel Donagan) où ils offrent à ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage, un assortiment général de

DROGUES, PREPARATIONS CHIMIQUES,

MÉDICAMENS, RECIPIES, PARFUMERIE, INSTRUMENS DE CHIRURGIE, ETC., ETC., ETC.

M. COTÉ et Cie., ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont constamment en main un assortiment étendu de Boîtes de Médecines Homœopathiques, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENSTERN, Praticien Homœopathe, Montréal.—AUSSI.—Une quantité de célèbres MACHINES ELECTRO-MAGNETIQUES de SHERWOOD.
Le Dr. Côté a son bureau voisin de la Pharmacie où il a l'intention d'exercer sa profession.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine Montréal, 10 Juillet 1846.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prient qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur atelier.

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

Montréal, 24 juin 1845.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

M. Fabre libraire: Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicaire: Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège: Ste. Anne.
Val. Guillet, cédurier: Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, EDITEUR.
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU.